



RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Table des matières

DÉCLARATION DES PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)	4
A. RAPPORT DE GESTION	5
1. Informations économiques	5
1.1 Evènements marquants de l'exercice, activité et résultats de la société :	5
1.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	5
1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	6
1.4 Activité en matière de recherche et de développement.....	6
1.5 Activité des filiales et participations	6
1.6 Gestion des risques.....	6
1.7 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	7
2. Informations juridiques	9
2.1 Détention du capital	9
2.2 Prises de participation, prises de contrôle ou cession de participations.....	9
2.3 Participation des salariés au capital.....	9
2.4 Distributions antérieures de dividendes.....	9
2.5 Dépenses non déductibles fiscalement	9
2.6 Attributions d'actions gratuites	9
2.7 Opérations de rachat d'actions.....	9
2.8 Options de souscription et d'achat d'actions	10
2.9 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	10
3. Informations sociales, sociétales et environnementales	11
3.1 Informations sociales	11
3.2 Informations environnementales	11
4. Informations diverses.....	12
4.1 Délai de paiement des fournisseurs	12
4.2 Délai de paiement des clients.....	12
B. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	13
1. Gouvernance	13
1.1 Code de référence	13
1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	13
1.3 Composition du Conseil d'Administration	13
1.4 Liste des mandats et fonctions	14
2. Tableau de délégations des pouvoirs	15
3. Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale	15
4. Informations prévues par l'article L.225-37-5 du code de commerce	15
C. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023	16
1. Rapport des commissaires aux comptes	16
2. Bilan et compte de résultat	20
3. Annexes	23
3.1 Règles et méthodes comptables.....	23
3.2 Changement de méthodes comptables et de présentation	24

3.3	Autres éléments significatifs de l'exercice.....	24
3.4	Faits marquants de l'exercice	24
3.5	Evénements post-clôture.....	25
4.	Notes sur le Bilan - actif.....	26
5.	Notes sur le bilan - passif.....	26
6.	Notes sur le compte de résultat	28
7.	Autres informations.....	28
8.	Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice	29
9.	Tableau des filiales et participations	30
10.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	31

DÉCLARATION DES PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Monsieur Mathieu Roturier, Président du Conseil d'Administration de la société LABORATOIRE EUROMEDIS (anciennement EUROMEDIS GROUPE), atteste qu'à sa connaissance les comptes au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Neuilly sous Clermont
Le 26 avril 2024

M. Mathieu ROTURIER



A. RAPPORT DE GESTION

1. Informations économiques

1.1 Evènements marquants de l'exercice, activité et résultats de la société :

Les comptes de l'exercice 2023 sont principalement marqués par :

- la cession de la société Paramat,
- puis, dans une logique de simplification suite à cette opération, il a été décidé de procéder à la fusion des deux sociétés Euromedis Groupe et Laboratoires Euromedis par l'absorption de cette dernière en novembre 2023, avec effet rétroactif au 1er janvier 2023.

Le groupe n'ayant plus l'obligation d'établir de comptes consolidés à compter de l'exercice 2023, la présentation des données financières ci-dessous tient compte de cette simplification en affichant les comptes sociaux de la société Laboratoires Euromedis pour l'exercice 2023 en comparaison avec les comptes consolidés du groupe à la clôture de l'année 2022.

(en millions d'euros)	31-déc.-22	31-déc.-23	2022/2023	
	12 mois	12 mois	var.	%
chiffre d'affaires	54,2	34,0	-20,2	-37%
coûts de transports sur achats	6,5	1,6	-4,9	-75%
marge brute (*)	12,2	9,0	-3,2	-26%
en % de CA	22,5%	26,5%		
EBE	-6,9	-3,6	3,3	48%
résultat d'exploitation	-5,6	-5,7	-0,1	-2%
en % de CA	-10,3%	-16,8%		
résultat avant impôt	-5,9	21,0	26,9	456%
résultat net (part du groupe)	-5,9	13,1	19,0	322%
en % de CA	-10,9%	38,5%		

(*) y compris coûts de transports sur achats

capitaux propres	34,9	22,6
dette financière nette	-14,0	-9,0
gearing	-40,1%	-39,8%

Sur la comparaison des seules données de l'activité de Laboratoires Euromedis, les résultats de l'année 2023 concluent un exercice marqué opérationnellement par la normalisation du coût du fret maritime qui a permis d'accompagner une baisse des prix de ventes. Ainsi :

- Le chiffre d'affaires net de la société ressort ainsi à 34,0 M€ sur l'exercice clos contre 38,8 M€ en 2022 à périmètre constant.
- La marge brute (transports sur achats inclus) ressort à 9,0 M€ sur l'exercice 2023 contre 6,1 M€ en 2022, passant ainsi de 15,7% à 26,5% à périmètre constant.
- Les opérations exceptionnelles liées à la cession de Paramat et à l'absorption de Laboratoires Euromedis se sont respectivement traduites par la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 7,6 M€ et d'un produit financier de 27,4 M€

1.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice 2024 verra se poursuivre la réorganisation de la société avec le recentrage sur son métier d'origine ainsi que de nouveaux résultats positifs à des appels d'offres qui permettront de soutenir l'activité à un niveau au moins comparable à celui de l'exercice passé sur le premier semestre.

Néanmoins, les incertitudes liées à l'environnement géopolitique mondial et pesant sur l'évolution des prix de l'énergie, des devises et de certaines matières premières, devraient peut-être décaler l'horizon de rentabilité prévu sur 2024 de quelques mois.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'Assemblée Générale du 5 janvier 2024 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société qui a repris le nom de sa filiale absorbée : Laboratoires Euromedis.

1.4 Activité en matière de recherche et de développement

La Société ne développe pas directement de politique de recherche et de développement.

1.5 Activité des filiales et participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'activité et des résultats de la seule filiale de Laboratoires Euromedis :

- LABORATOIRES EUROMEDIS Italie : activité de négoce de matériel médical

statut	dénomination sociale	siège social	capital (en €)	contrôle (en %)
filiale	SARL LABORATOIRES EUROMEDIS Italie	ZA La Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT	10 000	89,00%
participation	SAS MEDIS SANTE	181 rue Eugène Piron - 13300 SALON DE PROVENCE	15 000	33,33%
participation	SASU GROUPE GAILLARD	425 avenue Victoire - 13790 ROUSSET	6 776 385	17,50%

1.6 Gestion des risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés.

La Société n'identifie pas, à ce jour, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

Les risques que la Société estime comme les plus significatifs sont les suivants :

a. Risques de marchés

Les risques de marché correspondent aux risques des variations de prix de marché (change, taux d'intérêt, ...) qui peuvent affecter le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion des risques de marché a pour objectif de les contrôler et de les limiter.

Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes de la société est effectué en euro, une part importante des achats sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour la société. Les cours sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, la société utilise des financements à taux fixe ou variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires, de dettes financières ou obligataires.

Risques sur matières premières

Les principales matières premières utilisées dans les produits de la société sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, et la pâte à papier.

b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la société ne puisse faire face aux besoins générés par son activité. Ce risque est étroitement et périodiquement apprécié à l'aide des procédures de reporting financier.

c. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes financières dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

d. Risques liés à l'activité de la société

Risques commerciaux

La société constate une concentration de sa clientèle hospitalière et des collectivités médicales, ce qui induit une pression sur les prix et les marges dans la mesure où le chiffre d'affaires de la société est réalisé en grande partie sur des appels d'offres.

Risques liés aux fournisseurs

La société compte environ 500 fournisseurs réguliers et aussi souvent que possible au minimum deux fournisseurs par type de produits.

La société ne signe pas d'engagement de volume avec ses fournisseurs. Les conditions tarifaires sont renégociées régulièrement, et en particulier en cas de variation importante des devises ou des matières premières.

Risques liés à la défaillance d'un produit

La distribution d'un produit défectueux peut être à l'origine d'un problème de santé publique. La société prend en charge la responsabilité des produits et de leur bonne utilisation vis-à-vis du consommateur final du fait de son propre marquage CE.

Le département Qualité est garant du respect des normes réglementaires ainsi que de la mise en place de procédures de contrôle qualité.

Le groupe est régulièrement contrôlé par des organismes de contrôle et de certifications externes qui s'assurent du respect des normes réglementaires.

Risques industriels liés à l'environnement

La société prend en considération la dimension environnementale et aussi afin de répondre aux demandes des clients, elle met en place depuis plusieurs années les actions suivantes :

- Actions et engagements pour l'impact écologique
- Cycle de fabrication et d'acheminement
- Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire

e. Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2023, ni à la date d'établissement du présent rapport, de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence matérielle sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

1.7 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

a. Organisation du contrôle interne au sein de la société

Acteurs internes

Compte-tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne.

- La Direction Générale

La Direction Générale met en œuvre les orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration. Elle est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens et mise en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

- Le Conseil d'Administration

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et contrôle leurs mises en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux. Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Les équipes financières et comptables

Le contrôle interne au sein de la société repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles.

La fonction financière de la société est assistée d'un département contrôle de gestion.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bord.

Un arrêté semestriel permet à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Acteurs externes

Il s'agit principalement des Commissaires aux Comptes et d'un cabinet d'expertise-comptable.

Les Commissaires aux Comptes de la société mère procèdent à l'audit des comptes sociaux au 31 décembre 2023.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Conseil d'Administration échange avec les Commissaires aux Comptes.

Ces derniers ont fait part de leurs travaux sur les procédures, ainsi que de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes.

b. Procédures mises en place au sein de la Société

Procédures générales

Les procédures principales concernant Laboratoires Euromedis sont les autorisations de signatures bancaires et les engagements de dépenses de la Société contrôlés par le Président, et, en fonction du degré d'importance, par le Conseil d'Administration.

Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

Une situation intermédiaire et les comptes annuels de la Société sont établis en normes françaises.

Les Commissaires aux Comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

La cohérence entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Procédure budgétaire

Un budget prévisionnel est établi pour la société à la fin de chaque exercice pour le suivant. Il est établi en tenant compte :

- de l'activité de l'exercice précédent,
- des perspectives commerciales,
- de l'analyse de l'ensemble des frais généraux et de la masse salariale.

2. Informations juridiques

2.1 Détention du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des 2/3 du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023.

détention du capital	31.12.2022		31.12.2023			
	<i>nbre de titres</i>	<i>%</i>	<i>nbre de titres</i>	<i>%</i>	<i>droits de vote</i>	<i>%</i>
NINA & GSTI	1 791 359	59,50%	1 849 283	64,33%	3 640 642	78,46%
Total	3 010 488		2 874 883		4 640 360	

2.2 Prises de participation, prises de contrôle ou cession de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société a cédé, au cours de l'exercice 2023, 100% des titres du capital de la société Paramat à la société Groupe Gaillard dont Laboratoires Euromedis est devenue actionnaire minoritaire à hauteur de 17,5% dans le cadre de cette opération.

2.3 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société à la clôture de l'exercice représente 770 actions.

2.4 Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

2.5 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 représentent un montant de 27.243 €.

2.6 Attributions d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions effectuées au profit du personnel et/ou mandataires sociaux du Groupe ne détenant pas plus de 10 % du capital social de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice 2023.

2.7 Opérations de rachat d'actions

Usant de la faculté que l'Assemblée Générale, chaque année et pour la dernière fois le 16 juin 2023, lui consent pour 18 mois, le Conseil d'Administration a procédé à l'acquisition et la vente de titres EUROMEDIS GROUPE dans le cadre du contrat de liquidité.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a acquis 77 730 actions dans le cadre de la régulation des cours au cours moyen de 4,74 €, soit un montant global de 368 246 €. Elle a par ailleurs cédé 81 572 actions au cours moyen de 4,75 €, soit un montant global de 387 060€.

Par ailleurs, au titre du programme de rachat d'actions initié depuis le mois de juillet 2022, la société a acquis 57 122 actions sur l'année 2023 au cours moyen de 4,71 €, soit un montant total de 268 785€

Au 31 décembre 2023, la société détenait ainsi un total de 25 882 actions.

2.8 Options de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

2.9 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, figure ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Données en k€	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
I. Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital Social	5 750	6 021	6 021	6 017	5 982
b) Nombre d'actions émises	2 874 883	3 010 488	3 010 488	3 008 738	2 990 971
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	572 743	572 743	572 743	574 493	592 260
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	34 039	1 747	2 421	2 567	2 268
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	3 084	- 53	2 290	4 052	1 128
c) Impôt sur les bénéfices	269	-	479	3 784	248
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	13 110	- 264	921	613	1 576
e) Résultat distribué	-	-	-	-	-
f) Participation des salariés	-	-	3	39	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts mais avant amortissement et provisions	0,98	- 0,02	-	0,10	-
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	4,56	- 0,09	0,30	0,20	1,00
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	572 743	572 743	572 743	574 493	592 260
V. Personnel					
a) Nombre de salariés	54	16	21	20	19
b) Montant de la masse salariale	3 159	583	1 024	871	887
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 048	220	389	350	348

3. Informations sociales, sociétales et environnementales

3.1 Informations sociales

Les tableaux font état de la situation de la société au 31 décembre de chaque année :

effectif

	2023	2022	2021
Hommes	46	103	97
Femmes	8	91	95
Total	54	194	192

âge et ancienneté

		2023	2022	2021
âge moyen	hommes	43	43	45
	femmes	42	43	42
ancienneté moyenne	hommes	9	9	10
	femmes	7	9	9

organisation du temps de travail

	2023	2022	2021
temps plein	49	186	183
temps partiel	5	8	9
Total	54	194	192

départs

	2023	2022	2021
démissions	3	19	13
ruptures conventionnelles	4	6	11
licenciements	19	6	9
fin de CDD	6	5	12
retraite	3	3	3
fin de période d'essai	2	8	3
décès	0	1	0
autre		4	4
Total	37	52	55

rémunérations brute mensuelle moyenne (en €)

		2023	2022	2021
non cadres	hommes	2 405	2 270	2 367
	femmes	2 416	2 313	2 259
cadres	hommes	4 664	4 501	5 667
	femmes	4 104	4 164	4 226

montant moyen brut de la participation par bénéficiaire (en €)

	2023	2022	2021
participation	0	83	1 162
intéressement	0	0	0
Total	0	83	1 162

nombre de travailleurs handicapés

	2023	2022	2021
nombre de travailleurs handicapés	3	8	5

absences (en jours)

	2023	2022	2021
maladie et cures	463	2 827	2 455
accident du travail	235	471	309
maternité	13	393	378
Total	711	3 691	3 142

accidents du travail

	2023	2022	2021
nombre d'accident du travail	8	16	15

3.2 Informations environnementales

L'activité de la Société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général. Les infrastructures du Groupe sont composées de locaux de stockage et d'agences ouvertes au public.

Soucieux de son impact sur l'environnement, une charte qualité et environnementale a été mise en place. Le système de management intègre la certification ISO 13485 propre aux dispositifs médicaux.

Dans le même temps, le groupe reste soucieux dans le choix de ses partenaires quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale. Ceux-ci sont ainsi systématiquement évalués et des critères environnementaux ont été intégrés dans les contrats.

Actions et engagements pour l'impact écologique

Plusieurs sous-traitants ont décidé de suivre la voie de la certification ISO 14001 (mise en place d'actions comme la réduction de la production de déchets ou encore utilisation des énergies renouvelables).

L'amélioration écologique des process de fabrication est constante et les produits sont de plus en plus respectueux de l'environnement.

Cycle de fabrication et d'acheminement

L'étude du cycle de vie de nos produits a permis de définir les critères environnementaux à suivre par nos fournisseurs. Ces derniers sont définis dans les contrats et spécifient les points suivants :

- Etude des process utilisés et recherche des améliorations dans le domaine de la pollution environnementale (consommation énergétique, rejets des polluants, etc.),
- Traitement et recyclage des déchets,
- Suivi des émissions de CO2 afin d'évaluer les quantités émises et les possibilités de réductions,
- Etudes logistiques sur :
 - ✓ Les packagings recyclables
 - ✓ Les volumes transportés

- ✓ Les moyens de transports
 - ✓ L'ensemble des fournisseurs est évalué lors d'audit ponctuels sur site
 - Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire
- La société a mis en place et développé un système informatique (ERP), afin d'optimiser les relations commerciales. La dématérialisation permet la réduction notable du papier.
- D'une manière générale, la société fait ses meilleurs efforts dans le cadre de l'exercice de ses activités afin d'obtenir de ses partenaires qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

Perspectives futures

La société évolue de façon constante du fait de sa politique de développement ambitieuse. Sur le plan environnemental, des moyens humains et financiers sont mis en œuvre pour améliorer les performances et réfléchir à des solutions de développement durable innovantes et pérennes.

4. Informations diverses

4.1 Délai de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition, à la date du 31 décembre 2023, des délais de paiement des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

Tranches de retard de paiement	Jusqu'à 30 jours	Jusqu'à 60 jours	Jusqu'à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Montant Total TTC	417 913	287 426	440 241		1 145 580
% des achats TTC de l'exercice	1,11%	0,76%	1,17%	0,00%	3,04%
Nombre de factures	240	74	59		374
Factures échues du A relatives à des créances litigieuses non comptabilisées					
Montant Total TTC des factures concernées	Non applicable				
Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul	Délai contractuel				

Nous vous précisons que ces montants ne prennent en compte que ceux les factures reçues et échues à la date de clôture de l'exercice.

4.2 Délai de paiement des clients

Tranches de retard de paiement	Jusqu'à 30 jours	Jusqu'à 60 jours	Jusqu'à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Montant Total TTC	626 117	407 413	1 853 469	154 519	3 041 518
% des ventes TTC de l'exercice	1,37%	0,89%	4,05%	0,34%	6,65%
Nombre de factures	1 338	1 292	4 464	163	7 257
Factures échues du A relatives à des créances litigieuses non comptabilisées					
Montant Total TTC des factures concernées	Non applicable				
Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul	Délai contractuel				

Nous vous précisons que ces montants ne prennent en compte que ceux les factures émises et échues à la date de clôture de l'exercice.

B. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance

1.1 Code de référence

Il a été choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) établi par MIDDLENEXT, disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com dans la rubrique « actualités »), ci-après « le code de référence », estimant qu'il est le plus adapté à la taille et à la structure de l'actionariat de votre Société.

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance ainsi que des recommandations.

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 24 juin 2019.

Le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration doit autoriser au préalable la Direction Générale à conclure les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées, ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés, les sûretés, cautions, avals ou garanties au nom de la société. Il autorise les conventions réglementées visées ci-après.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'Administration leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises. Ces réunions ont notamment porté sur l'examen des comptes de la société ainsi que sur l'opération de fusion absorption de sa filiale Laboratoires Euromedis.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le conseil, communiqué sans délai à ses membres et approuvé lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de la séance du 26 avril 2024.

1.3 Composition du Conseil d'Administration

L'article 14.1 des statuts de votre Société dispose que le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés pour une durée de trois années. Il n'est pas nécessaire, pour être élu membre du Conseil d'Administration, d'être propriétaire d'actions de la Société.

Il est à ce jour composé de quatre membres dont la désignation suit :

- Monsieur Mathieu ROTURIER *Président*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2024
- Société NINA,
représentée par Monsieur Joseph ASSELIN *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2024
- Société KELLY,
représentée par Madame Marion TRAMIER *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2024
- Société YOKO
Représentée par Monsieur Franck DEFOSSE *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2024

En conformité avec la recommandation n°1 du Code MiddleNext, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat :

- Se conformer aux règles légales de cumul des mandats ;
- Informer le conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat ;
- Faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et des Assemblées générales ;
- S'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision ;
- Respecter le secret professionnel.

Ayant été nommés pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021, tous les administrateurs verront leurs mandats arriver à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du Conseil d'Administration de la Société et leurs devoirs à l'égard de celle-ci. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la Société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

1.4 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Mathieu ROTURIER	SA LABORATOIRES EUROMEDIS	Président Directeur Général / fin du mandat : AG 31.12.2024
	SARL LABORATOIRES EUROMEDIS Italie	Gérant
Société KELLY	SA LABORATOIRES EUROMEDIS	Administrateur / fin du mandat : AG 31.12.2024
	SA SICATEC	Administrateur
Société NINA	SA LABORATOIRES EUROMEDIS	Administrateur / fin du mandat : AG 31.12.2024
Société YOKO	SA LABORATOIRES EUROMEDIS	Administrateur / fin du mandat : AG 31.12.2024

2. Tableau de délégations des pouvoirs

Le tableau ci-après rappelle les délégations consenties par les précédentes Assemblées Générales au Conseil d'Administration.

DATE AG	DUREE	N° RESO	DELEGATIONS	USAGE
16-juin-23	18 mois	6ème	Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social	usage fait dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions
16-juin-23	18 mois	7ème	Autorisation donnée en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois	usage fait dans le cadre de la réduction de capital du 20/12/2023
16-juin-23	26 mois	8ème	Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	
16-juin-23	26 mois	9ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, dans le cadre d'une offre au public	
16-juin-23	26 mois	10ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, dans le cadre d'une offre par placement privé	
16-juin-23	26 mois	11ème	Autorisation de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	
16-juin-23	26 mois	12ème	Autorisation de fixer le prix d'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital dans le cadre d'une offre au public sans DPS	
16-juin-23	26 mois	13ème	Autorisation de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature (titres de Société ou valeurs mobilières donnant accès au capital)	
16-juin-23	26 mois	14ème	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital, avec ou sans DPS, en cas de demandes excédentaires	
16-juin-23	26 mois	15ème	Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	
16-juin-23	26 mois	16ème	Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un PEE	

3. Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, l'un des membres du Conseil d'Administration, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

4. Informations prévues par l'article L.225-37-5 du code de commerce

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

Aucune restriction de cette nature n'est prévue.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Le capital social est détenu à 64,33% par la société NINA. L'autre actionnaire le plus important est IDIA - Groupe Crédit Agricole (2,96%).

détention du capital	31.12.2022		31.12.2023		droits de vote	
	<i>nbre de titres</i>	<i>%</i>	<i>nbre de titres</i>	<i>%</i>	<i>droits de vote</i>	<i>%</i>
IDIA (Crédit Agricole)	85 049	2,83%	85 049	2,96%	85 049	1,83%
NINA & GSTI	1 791 359	59,50%	1 849 283	64,33%	3 640 642	78,46%
auto détention	86 901	2,89%	25 882	0,90%	0	0,00%
public	1 047 179	34,78%	914 669	31,82%	914 669	19,71%
Total	3 010 488		2 874 883		4 640 360	

C. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

1. Rapport des commissaires aux comptes

LABORATOIRES EUROMEDIS
(anciennement EUROMEDIS GROUPE S.A.)
Société Anonyme au capital de € 5.749.766
Z.A. de la Tuilerie – 12 rue Pierre Bray
60290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT

RAPPORT
des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société LABORATOIRES EUROMEDIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **LABORATOIRES EUROMEDIS**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice,

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion,

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au paragraphe 4,6 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose la cession des titres PARAMAT, l'absorption par fusion simplifiée de la société LABORATOIRES EUROMEDIS, ainsi que les difficultés de comparabilité des comptes qui en découlent,

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant, Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 2,076 K€,

Le paragraphe c/ « Titres de participation » de la note « 4.3 Règles et méthodes comptables » de l'annexe précise que la valeur d'utilité est estimée par la direction soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du groupe sur la base d'une approche multicritère.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations et classements qui en résultent.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce,

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration,

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion,

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux et Didenheim, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

GCL AUDIT & CONSEIL



Olivier DESBORDES

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION



Philippe PFLIMLIN

2. Bilan et compte de résultat

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	338 300	305 369	32 931	1 377
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	265 513		265 513	
Constructions	444 852	399 200	45 652	
Installations techniques, matériel, outillage	145 514	137 228	8 286	
Autres immobilisations corporelles	1 299 302	1 020 526	278 775	3 670
Immobilisations en cours	28 607		28 607	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 076 038		2 076 038	9 368 511
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	4 137 692	5 382	4 132 310	417 994
Prêts				
Autres immobilisations financières	89 198		89 198	65 440
ACTIF IMMOBILISE	8 825 016	1 867 705	6 957 311	9 856 992
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 448 258	851 249	9 597 009	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 210 443		1 210 443	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	9 314 982	803 952	8 511 029	102 306
Autres créances	1 079 229		1 079 229	12 599 068
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	18 843 396		18 843 396	2 043 812
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	57 452		57 452	45 279
ACTIF CIRCULANT	40 953 761	1 655 201	39 298 559	14 790 464
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				11 930
Ecart de conversion actif	2 547		2 547	
TOTAL GENERAL	49 781 323	3 522 906	46 258 417	24 659 386

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 749 766	6 020 976
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 730 865	9 212 991
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	314 164	314 164
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	2 629 206	3 002 846
Report à nouveau	-8 942 926	-8 678 600
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	13 110 316	-264 327
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	22 591 392	9 608 051
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 281 260	206 187
Provisions pour charges		
PROVISIONS	3 281 260	206 187
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	2 749 166	2 776 016
Autres emprunts obligataires		2 850 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 076 435	7 045 502
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	191 647	2 975
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 808 732	286 680
Dettes fiscales et sociales	1 095 867	119 848
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 409 734	1 764 126
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	20 331 581	14 845 147
Ecarts de conversion passif	54 184	
TOTAL GENERAL	46 258 417	24 659 385

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	30 571 072	3 258 457	33 829 529	
Production vendue de biens	-338 096	-15 082	-353 178	
Production vendue de services	562 418		562 418	1 746 563
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	30 795 394	3 243 375	34 038 769	1 746 563
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 361 396	747 902
Autres produits			28 481	14 511
PRODUITS D'EXPLOITATION			37 428 646	2 508 976
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			22 259 747	
Variation de stock (marchandises)			1 157 332	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			280 190	157
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			10 159 801	743 846
Impôts, taxes et versements assimilés			365 332	14 889
Salaires et traitements			3 158 663	583 041
Charges sociales			1 047 535	220 213
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			207 907	5 536
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			172 162	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 477 721	
Dotations aux provisions			2 822 504	
Autres charges			49 103	57
CHARGES D'EXPLOITATION			43 157 996	1 567 740
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 729 350	941 236
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			43 927	141 670
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			27 732 899	371
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				245 602
Différences positives de change			144 042	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			27 920 868	387 643
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			10 201	1 084 503
Intérêts et charges assimilés			359 811	493 718
Différences négatives de change			166 225	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			536 237	1 578 220
RESULTAT FINANCIER			27 384 631	-1 190 577
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			21 655 280	-249 342
Rubriques			31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			373	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			22 299	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			12 473 076	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			12 495 748	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			651 205	14 950
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			20 120 456	35
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			20 771 662	14 985
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-8 275 914	-14 985
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			269 050	
TOTAL DES PRODUITS			77 845 262	2 896 619
TOTAL DES CHARGES			64 734 945	3 160 945
BENEFICE OU PERTE			13 110 316	-264 327

3. Annexes

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 46 258 k€, le résultat net comptable est un bénéfice de 13 110 k€. Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 avril 2024.

3.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC-03 du 05 juin 2017 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, modifié par les règlements n°2015-06 et n°2015-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes de l'annexe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

a. Amortissement de l'actif immobilisé

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

b. Provisions pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

d. Titres de participation

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité de la participation devient durablement inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction sur la base d'une approche multicritères (cash-flows, situation nette éventuellement réévaluée, perspectives de rentabilité...).

e. Créances rattachées à des participations, créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque les chances de recouvrement d'une créance sont faibles. Cette analyse est effectuée en parallèle de l'appréciation de la valeur des titres de participation.

f. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au compte espèce détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

g. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banques et en caisse. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

h. Provision pour risques

Les provisions pour risques sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite sur la base des informations connues à la date d'établissement des comptes.

i. Dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

3.2 Changement de méthodes comptables et de présentation

Néant

3.3 Autres éléments significatifs de l'exercice

Néant

3.4 Faits marquants de l'exercice

Les comptes de l'exercice 2023 sont principalement marqués par :

- la cession de la société Paramat,
- puis, dans une logique de simplification suite à cette opération, il a été décidé de procéder à la fusion des deux sociétés Euromedis Groupe et Laboratoires Euromedis par l'absorption de cette dernière en novembre 2023, avec effet rétroactif au 1er janvier 2023.

Le groupe n'ayant plus l'obligation d'établir de comptes consolidés à compter de l'exercice 2023, la présentation des données financières ci-dessous tient compte de cette simplification en affichant les comptes sociaux de la société Laboratoires Euromedis pour l'exercice 2023 en comparaison avec les comptes consolidés du groupe à la clôture de l'année 2022.

(en millions d'euros)	31-déc.-22	31-déc.-23	2022/2023	
	12 mois	12 mois	var.	%
chiffre d'affaires	54,2	34,0	-20,2	-37%
coûts de transports sur achats	6,5	1,6	-4,9	-75%
marge brute (*)	12,2	9,0	-3,2	-26%
en % de CA	22,5%	26,5%		
EBE	-6,9	-3,6	3,3	48%
résultat d'exploitation	-5,6	-5,7	-0,1	-2%
en % de CA	-10,3%	-16,8%		
résultat avant impôt	-5,9	21,0	26,9	456%
résultat net (part du groupe)	-5,9	13,1	19,0	322%
en % de CA	-10,9%	38,5%		

(*) y compris coûts de transports sur achats

capitaux propres	34,9	22,6
dette financière nette	-14,0	-9,0
gearing	-40,1%	-39,8%

Sur la comparaison des seules données de l'activité de Laboratoires Euromedis, les résultats de l'année 2023 concluent un exercice marqué opérationnellement par la normalisation du coût du fret maritime qui a permis d'accompagner une baisse des prix de ventes. Ainsi :

- Le chiffre d'affaires net de la société ressort ainsi à 34,0 M€ sur l'exercice clos contre 38,8 M€ en 2022 à périmètre constant.
- La marge brute (transports sur achats inclus) ressort à 9,0 M€ sur l'exercice 2023 contre 6,1 M€ en 2022, passant ainsi de 15,7% à 26,5% à périmètre constant.
- Les opérations exceptionnelles liées à la cession de Paramat et à l'absorption de Laboratoires Euromedis se sont respectivement traduites par la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 7,6 M€ et d'un produit financier de 27,4 M€

3.5 Evénements post-clôture

L'Assemblée Générale du 5 janvier 2024 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société qui a repris le nom de sa filiale absorbée : Laboratoires Euromedis.

4. Notes sur le Bilan - actif

- Immobilisations brutes

Actif immobilisé en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles	271	67		338
Immobilisations corporelles	1 820	571	207	2 184
Immobilisations financières	22 365	6 061	22 123	6 303
TOTAL	24 456	6 699	22 330	8 825

L'augmentation des immobilisations financières est dû à la prise de participation et à la souscription d'obligations dans le Groupe Gaillard et au rachat de 150 parts sociales dans la société Laboratoires Euromedis Italie.

La diminution des immobilisations financières est dû à la cession de la société Paramat et à la fusion opérée entre EUROMEDIS Groupe et Laboratoires Euromedis.

- Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions en K€	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Immobilisations incorporelles	237	68		305
Immobilisations corporelles	1 256	139	11	1 385
Autres immobilisations financières	12 478		12 473	5
Créances clients	473	626	295	804
Stocks	1 264	851	1 264	851
TOTAL	13 971	207	12 484	1 695

Les reprises correspondent à la sortie des titres de Paramat et à la reprise des dépréciations qui avaient été constatées.

- Etat des créances

Etat des créances en K€	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 227	227	4 000
Actif circulant et charges d'avance	10 452	10 142	310
TOTAL	14 679	10 369	4 310

Le montant à plus d'un an correspond essentiellement aux obligations souscrites du Groupe Gaillard et au compte courant d'Euromedis Italie.

5. Notes sur le bilan - passif

- Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3 010 488	2,00	6 020 976
Titres émis *			
Titres remboursés ou annulés	135 605	2,00	
Titres en fin d'exercice	2 874 883	2,00	5 749 766

*Conversion d'obligations en actions

- Variation des capitaux propres

En K€	31/12/2022	Affectation du résultat	Paiement dividendes	Autres mouvements	Résultat 31/12/2023	31/12/2023
Capital social	6 021			-271		5 750
Primes d'émission	9 213			518		9 731
Réserve légale	314					314
Autres réserves	3 003			-374		2 629
Résultat	-264	264			13 110	13 110
Report à nouveau	-8 679	-264				-8 943
TOTAL	9 608	0	0	-127	13 110	22 591

- Provisions pour risques et charges

Provisions en K€	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour risques	1 414	2 826	958	3 281
TOTAL	1 414	2 826	958	3 281

A l'ouverture les provisions pour risques et charges étaient composées de :

- 207 k€ au titre d'Laboratoires Euromedis (anciennement EUROMEDIS Groupe)
- 1 206 k€ au titre de Laboratoires Euromedis intégrées suite à l'absorption

Au 31 décembre 2023, le montant comptabilisé correspond essentiellement à des risques et charges opérationnelles.

- Etat des dettes

Etat des dettes en K€	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts Obligataires convertibles (2)	2 778	2 778		
Etablissements de crédit (1)	7 035	2 019	3 516	1 500
Dettes financières diverses	163	163		
Fournisseurs	7 809	7 809		
Dettes fiscales et sociales	1 096	1 096		
Autres dettes	1 410	1 410		
Produits constatés d'avance				

(1) Etablissements de crédit : Le PGE perçu d'un montant de 10.000 k€ sera remboursé sur une durée de 5 ans. Au 31/12/2023, le solde des PGE s'élève à 5 035k€.

Un prêt participatif relance a été souscrit de 2M€ il sera remboursé sur 8 ans avec un différé de 4 ans.

(2) : Emprunt obligataire convertible en actions : en cas de conversion, une obligation permet de souscrire une action au prix de 4,80 €. Au 31 décembre 2023, il reste 572 743 obligations à rembourser.

- Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer en K€	Montant
Intérêts courus	29
Fournisseurs FNP	2 970
Dettes fiscales et sociales	1 096
Autres dettes	1 094
TOTAL	5 189

6. Notes sur le compte de résultat

- Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice correspond à la refacturation des prestations de services rendues par Laboratoires Euromedis (anciennement EUROMEDIS Groupe) à sa filiale Paramat jusqu'à sa cession ainsi qu'au prestation rendue à Laboratoires Euromedis Italie.

Il est également constitué des ventes de marchandises que la société Laboratoires Euromedis a réalisée sur l'exercice.

- Transfert de charges

Ils sont constitués de refacturations de charges.

- Résultat financier

Il est essentiellement constitué de la constatation du boni suite à la fusion simplifiée entre LABORATOIRES EUROMEDIS et EUROMEDIS GROUPE à hauteur de 27.4M€

- Résultat exceptionnel

Il est essentiellement constitué de la sortie des titres PARAMAT ainsi que de la reprise sur dépréciation de ces titres.

7. Autres informations

- Engagements donnés

LABORATOIRES EUROMEDIS (ANCIENNEMENT EUROMEDIS GROUPE) s'est porté garant pour le compte de Laboratoires Euromedis Italie d'un montant de 272 876,32€

- Engagements reçus

LABORATOIRES EUROMEDIS (ANCIENNEMENT EUROMEDIS GROUPE) a bénéficié en 2020 d'un prêt de 10 M€ Garanti par l'Etat à hauteur de 9 M€. Le PGE perçu sera remboursé sans franchise sur une durée de 5 ans.

LABORATOIRES EUROMEDIS (ANCIENNEMENT EUROMEDIS GROUPE) a bénéficié en 2023 d'un prêt de 2 M€ Garanti par l'Etat à hauteur de 1,8M€. Ce prêt sera remboursé sur une durée de 8 ans avec un différé de 4 ans.

- Contrat de liquidité

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, Laboratoires Euromedis (anciennement EUROMEDIS Groupe) a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2023, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 87 k€ et un solde « titres » de 138 k€ correspondant à 25 882 actions propres détenues à la clôture.

- Honoraire CAC

Les honoraires des commissaires aux comptes inscrit en charges s'élevaient à 25 k€ au titre de l'exercice 2023.

- Effectif à la clôture de l'exercice

L'effectif de la SA Laboratoires Euromedis (anciennement EUROMEDIS Groupe) est de 54 salariés au titre de l'exercice 2023.

- Participation des salariés

Aucune provision n'a été enregistrée pour le versement d'une participation aux salariés.

- Rémunérations des membres des organes d'administration

Le montant global des rémunérations allouées au titre de la période, aux membres des organes d'administration de l'entreprise est nul. Au titre de son mandat, le Président du Conseil d'Administration n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2023.

- Transaction avec les parties liées

Toutes les transactions conclues avec les parties liées concernent des transactions avec les filiales d'Euromedis Groupe et sont conclues à des conditions normales de marché.

8. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

	Montants en k€
Factures à établir	77
Avoirs à établir et autres charges à payer	1 094
Charges constatées d'avance	57
Factures non parvenues	2 970
Avoir à recevoir	73
Dettes fiscales et sociales	843
TOTAL	5 114

9. Tableau des filiales et participations

Filiales et Participations	capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	valeur brute des titres détenus	valeur nette des titres détenus	dividendes encaissés durant l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations						
<u>Filiales (plus de 50% du capital détenu) :</u>						
Laboratoire Euromedis Italie	10 000 €	683 364 €	89%	8 900 €	8 900 €	0 €
<u>Participation (10 à 50 % du capital détenu) :</u>						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
<u>Filiale non reprises en A</u>						
<u>Françaises</u>						
<u>Etrangères</u>						
<u>Participations non reprises en A</u>						
<u>Françaises</u>						
Medis Santé	15 000 €		33%	5 000 €	5 000 €	30 000 €
Groupe Gaillard	6 776 385 €		17,5%	1 185 870 €	1 185 870 €	0 €
<u>Etrangères</u>						

**10. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

LABORATOIRES EUROMEDIS
(anciennement EUROMEDIS GROUPE S.A.)
Société Anonyme au capital de € 5.749.766
Z.A. de la Tuilerie – 12 rue Pierre Bray

60290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT

RAPPORT SPECIAL
des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société LABORATOIRES EUROMEDIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé,

1. NINA SAS

1.1 Emprunt obligataire

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt

Le 30 octobre 2019, votre société a souscrit auprès de NINA SAS un emprunt obligataire d'un montant nominal de 2.850.000 € et d'une durée de 48 mois avec échéance le 30 octobre 2023,

Cet emprunt a été remboursé au 29 novembre 2023.

Le coupon appliqué est de 5,0 % l'an, Le montant des intérêts comptabilisés en charges au 31 décembre 2023 s'élève à 156.354 €.

Cette convention a été autorisée au cours du conseil d'administration du 14 octobre 2019,

Cette décision est motivée par les besoins en trésorerie de la société nécessaires au financement du besoin en fonds de roulement et des investissements du groupe,

Personne concernée :

- NINA SAS, administrateur de votre société.

1.2 Emprunt obligataire convertible en actions

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt

Votre société a émis fin 2019 un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant nominal de 2.842.848 €, souscrit notamment par NINA SAS et d'une durée de 60 mois avec échéance le 16 décembre 2024.

Le solde de cet emprunt s'élève à 2.749,166 € au 31 décembre 2023,

Le coupon appliqué est de 2,5 % l'an Le montant des intérêts comptabilisés en charges au 31 décembre 2023 s'élève à 68,729 €.

Cette convention a été autorisée au cours du conseil d'administration du 14 octobre 2019,

Cette décision est motivée par les besoins en trésorerie de la société nécessaires au financement du besoin en fonds de roulement et des investissements du groupe.

Personne concernée :

- NINA SAS, administrateur de votre société.

2. PARAMAT SAS

2.1 Abandon de créances avec retour à meilleure fortune

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

En 2021, PARAMAT SAS a rencontré des difficultés de trésorerie ne lui permettant pas de régler sa dette vis-à-vis de votre société. Le 28 décembre 2021, votre société, soucieuse de ne pas compromettre la survie de PARAMAT SAS, lui a alloué un abandon de créance de 255.890 €.

Cette convention a été autorisée au cours du conseil d'administration du 27 septembre 2021,

Cette décision est motivée par la nécessité d'un soutien afin d'aider PARAMAT SAS dans ses relations commerciales avec les différentes parties prenantes, appartenant ou non au groupe.

Il est convenu que cet abandon de créances pourrait ne pas être définitif et que dans l'hypothèse d'un retour à meilleure fortune de PARAMAT SAS, celle-ci devrait rembourser à votre société tout ou partie de l'abandon de créances consenti.

Cette convention a pris fin suite à la cession de la société PARAMAT SAS en date du 02 octobre 2023.

Personnes concernées :

- Votre société, actionnaire à 100 % de PARAMAT SAS
- M. Mathieu ROTURIER, Président Directeur Général de votre société et Président de PARAMAT SAS

Fait à Bordeaux et Didenheim, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

GCL AUDIT & CONSEIL



Olivier DESBORDES

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION



Philippe PFLIMLIN